

Démarche participative

La constitution du Comité Consultatif : Trois phases oranisées en 6 séances :

- Pré-sélection de 35 entreprises
- Inscription de 18 chefs d'entreprise
- Présence de 12 chefs d'entreprise à chaque séance.
- 3 séances en fin de phase d'études de faisabilité - début de phase de création
 - Validation des fondamentaux du projet et enrichissement de la programmation,
 - Elaboration de la charte d'aménagement durable.
- 2 séances en fin de phase de création
- Restitution aux élus des propositions et des avis du Comité consultatif (en cours).

Les thèmes traités lors des séances de Comité Consultatif

- La programmation économique
- Les services et le développement d'une nouvelle centralité de services
- l'accueil des nouvelles entreprises et les relations entreprises - collectivité
- L'aménagement : analyse du schéma viaire, des coupes de voirie, des principes d'accompagnement paysager.
- La mutualisation du stationnement, de la gestion des déchets
- Les mobilités sur la zone et hors de la zone
- Les énergies renouvelable
- L'image de la zone, son attractivité, l'innovation dans l'aménagement...

Les propositions du Comité Consultatif

Extrait de propositions du Comité Consultatif

Un objectif prioritaire sur le projet : développer les énergies renouvelables pour promouvoir l'image de qualité de la zone

« Avoir une même ligne directrice pour toutes les entreprises », « sortir des schémas énergétiques classiques », « prendre des risques », « mutualiser les équipements utilisant les énergies renouvelables », « l'éolien représente une image identifiable par tous », « les solutions collectives sont à privilégier »...

Objectifs de la démarche participative

Enrichir le projet - économique, d'aménagement, les services... - par la connaissance du terrain émanant des entreprises du territoire.

Une séance de travail en Comité Consultatif



Extrait de la charte d'aménagement durable, volet Animation, objectif 2 : Pérenniser la vie de la ZA.



Objectif 2 : Pérenniser la vie de la zone économique

► Un certain nombre de services ou équipements sont d'ores et déjà implantés sur la zone d'activités des Coteaux :

- plusieurs restaurants ou cafétéria
- un club de sport
- des services liés à la voiture (lavage, entretien...)

Sur les autres zones d'activités du Parc Atlantique, les services suivants sont implantés :

- hôtel d'entreprises
- une offre hôtelière assez bien développée
- des terrains de sport
- ...

Malgré la présence d'un certain nombre de services, le Parc Atlantique est dépourvu de centralité accessible pour tous et accompagné de services dédiés aux entreprises, aux employés et aux usagers de la zone.

Action 2.1 : Etudier la possibilité de mettre en place un espace de vie offrant services et espace public convivial

► Mise en oeuvre :

- créer une nouvelle centralité dédiée au Parc des Coteaux. Lui affecter une fonction de lieu de vie, d'espace de rencontre, agrémenté de services et d'espaces publics qualitatifs.
- localiser cet espace sur un site visible et accessible, réserver une emprise dédiée dans le projet.
- affiner la programmation de « l'espace de vie » proposée par les entreprises lors de la première phase de gouvernance.
- établir une concertation auprès d'opérateurs pour affiner l'opportunité et la programmation de l'espace de vie.
- Accompagner la nouvelle centralité d'un espace accueillant différentes fonctions (gestion de l'eau, espace naturel, promenade, loisir...) répondant aux besoins des employés de la nouvelle zone et des zones périphériques.
- Ne pas obérer le portage d'un point multi-service (type conciergerie d'entreprises, coursier...) par les entreprises ou les associations de chefs d'entreprises si elles le souhaitent.
- Evaluer l'opportunité de créer une crèche dans la nouvelle centralité : interroger le cabinet en charge du schéma de l'enfance sur cette opportunité. Définir les modalités de portage (publique / privée / partenariale).